



Octobre 2020, n° 233

États généraux du numérique
Continuité pédagogique
Lycées : gratuité des manuels
Carrières : le calendrier annuel
Loi Fonction publique
Retraites
Éducation prioritaire

Éditorial

« Tout est prêt »... ou bien Une rentrée sous le signe des mantras

Décidément, notre ministre semble définitivement passé dans la quatrième dimension. La rentrée a eu lieu le plus souvent dans un grand flou, les masques et le gel étant « sur le point » d'arriver... Tout comme aujourd'hui, il allège les protocoles dans les écoles quand il semble qu'on soit parfois à deux doigts du reconfinement...

Nous avons fait le constat du grand retard dans les nominations des personnels, y compris dans les agglomérations. D'ores et déjà, il y a pénurie, les concours n'ayant pas fait le plein, et le recours à la précarité tel que prévu par la Loi de Transformation de la Fonction Publique montrant toutes ses limites. Partout, des effectifs pléthoriques. Mais pour lui, « tout était prêt ». À force de le répéter à longueur de médias, il a dû finir par s'en persuader.

Et comme à son habitude, il est déjà dans la séquence d'après, qu'il s'agisse des États généraux du numérique, ou du « Grenelle des professeurs » jeté à la hâte en pâture aux journalistes, le dimanche soir veille de rentrée.

Pourtant nous aurions eu besoin d'avoir un ministre qui aurait, à partir des retours en classes difficiles de l'après 11 mai, tiré les leçons et tout mis en œuvre, tout organisé pour réinstaller les élèves dans leurs apprentissages, besoin que les suppressions de postes prévues soient annulées, besoin que des postes supplémentaires soient injectés de manière à pouvoir accueillir nos élèves en petits groupes. Nous savons tou-te-s le creusement des inégalités opéré par le confinement, les dégâts sur certains de nos élèves... Mais foin de tout cela, « devoirs faits », des heures supplémentaires, et point suivant.

Quant à lui faire entendre que la revalorisation sans contrepartie de nos métiers est urgente et indispensable, pour leur rendre leur attractivité, pour donner du corps à l'ambition que nous avons pour les jeunes de ce pays, cela va passer par une bataille de haute lutte. L'engagement de chacun-e sera décisif.

(suite au verso)

Avec la LTFP, c'est une guerre au syndicalisme de transformation sociale que nous, SNES-FSU, portons qui a été ouverte, par une mise au pas en règle de tou-te-s les fonctionnaires. Nous en avons eu une démonstration grandeur nature avec les mutations de ce printemps : erreurs, arbitraire, absence de contrôle et de transparence sont désormais la règle. Elle va se poursuivre cette année avec les carrières, où chacun-e sera désormais seul-e face à sa hiérarchie. À la démonstration voulue par ce gouvernement que les syndicats seraient désormais inutiles, opposons ensemble une résistance massive ; renforçons notre outil : syndiquons-nous et proposons la syndicalisation au SNES-FSU à nos collègues.

L'information, la formation, la réflexion collective, la connaissance et l'exercice de nos droits sont le premier acte fort de l'engagement. Il nous faut gagner l'abrogation de cette loi inique qui casse nos statuts et ouvre la porte à toutes les corruptions, à tous les arbitraires.

Nous aurons des luttes à mener pour ne pas nous voir imposer en même temps travail dans nos classes et travail à distance. Nous aurons à être fort-e-s , en nombre, et uni-es quand sera rouvert le chantier retraites.

C'est maintenant qu'il faut poser la première pierre : demain, je prends mon adhésion au SNES-FSU !

Corinne Baffert

États généraux du numérique : sans le Tiers état !

Annoncés en pleine période de confinement, les États généraux du numérique (EG) doivent avoir lieu en novembre et notre ministre ne cache pas son ambition au sujet du numérique. Blanquer multiplie les expérimentations (dans le Val d'Oise, l'Aisne...), il entend équiper les écoles pour « transformer rapidement sa salle en espace de travail distant » [les Échos, 23 septembre], /pour assurer la « continuité pédagogique », ou encore assurer un enseignement à distance en cas d'absence d'un-e professeur-e.

Les enjeux idéologiques sont importants : les contraintes liées à la crise sanitaire pourraient bien être un moyen de changer l'école et l'université. Frédérique Vidal lance des appels à projet sur l'hybridation des enseignements et promeut le développement des plates-formes d'apprentissage en ligne.

Alors, dans la période, on commence à s'affoler pour que le grand événement médiatique qui doit servir de vitrine à la politique de nos ministres soit réussi. Quoi de mieux que des EG pour afficher une participation de toutes et tous à cette réflexion ? Sauf que cette large consultation n'existe pas ! Dans notre académie, ce sont les IA-DASEN qui pilotent 10 ateliers, organisés dans les 5 départements qui ont lieu le matin du 7 octobre de 9h30 à 13h : « ils sont composés de 12 à 15 personnes : parents, enseignants, élus, élèves (2nd degré), directeurs, chefs d'établissement, industriels, équipes de circonscription s'appuyant sur les retours d'expérience collectifs ou individuels, visant à tirer les leçons de la situation et proposer des solutions pour l'avenir ». Au maximum, 150 personnes censées proposer des solutions dont on ne sait rien, ni sur leur sélection, ni sur les initiatives menées dans les écoles, collèges et lycées pour faire le bilan de l'usage du numérique. Quand on voit aujourd'hui justement le débat sur l'ouverture de la 5G et la non prise en compte des avis de la Convention climat, inutile de dire que la quasi totalité des usagers et personnels sont exclus.

Le site du rectorat est d'ailleurs très clair sur ce point : « Une rencontre « agents et cadres » se tiendra à Grenoble le 13 octobre 2020. Elle a pour objectif d'élaborer des propositions afin d'améliorer l'usage du numérique dans la vie professionnelle. Une rencontre est également prévue pour les personnels d'inspection, le 15 octobre 2020. »

Ces EG sont une vaste mascarade médiatique et il est fort à parier que, quand Blanquer réunira tout ce joli petit monde à Poitiers à l'IH2EF (ex ESEN), les GAFAM seront là pour avancer leurs pions. On peut parier que les questions des moyens (en formation, en équipement), du contrôle à l'égard des personnels et des élèves, de l'invasion de leur métier (et de l'institution) dans la sphère privée ne seront pas traitées.

Le SNES-FSU et la CGT Éduc'action viennent de publier, en prolongement du travail commun mené depuis plusieurs années, une brochure faisant le point sur l'ensemble des problématiques liées à l'usage du numérique dans l'éducation. Une lecture plus que nécessaire quand nous découvrons encore un outil numérique de plus dans notre quotidien pour la gestion des absences, des évaluations, du cahier de texte électronique... qui complexifie encore plus notre rapport au numérique.

Pour la FSU, les EG doivent prendre en compte de l'expertise des professionnels dans leurs pratiques, les atouts que cela représente comme les réserves qu'il faut formuler à l'égard du numérique. Pour faire entendre la voix des personnels de terrain, la FSU a donc décidé de proposer à la communauté éducative (enseignant-e-s et non enseignant-e-s) une enquête à réaliser en ligne : <http://enquetes.fsu.fr/index.php/489797?lang=fr>

François Lecoine



Cours en présence, travail à distance... Ne laissons pas charger la mule !

Beaucoup d'entre nous n'ont pas de bons souvenirs de la période du confinement et gardent un goût amer de surcharge sans limite de travail, pour un résultat qui s'est avéré bien souvent décevant ; nous en avons tou-te-s fait le constat, cette période a creusé les écarts entre nos élèves et les progrès dans les apprentissages se sont révélés minces dans la majorité des cas.

À l'heure où le virus se met de nouveau à galoper, nous voyons poindre avec lui de nouvelles injonctions. Alors même que la pandémie se renforce, le ministre allège le protocole sanitaire, tout en tenant des discours très ambigus sur le travail à distance, via le numérique. Alors que tout moyen supplémentaire pour aider nos élèves à combler leurs lacunes et retards a été refusé en bloc, nous devrions, en cas de quatorzaine, réduite aujourd'hui à une semaine, ou d'absence de nos élèves pour covid ou suspicion, faire en même temps cours en classe et à distance. C'est tout simplement NON !

De deux choses l'une, si nos élèves sont malades, ils se soignent et rattrapent, comme pour toute absence, quand ils/elles reviennent, en photocopiant des cours de camarades, et en demandant de l'aide à leurs professeur-e-s si besoin ; ou bien il ne s'agit que d'isolement, et le même schéma s'applique sans attendre. La seule obligation de l'enseignant-e demeure de remplir son cahier de texte, en aucune façon d'y faire figurer son cours, qui demeure sa propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous avons dit et répété que le cours se construit au sein de la classe, qu'il participe d'une activité collective et interactive, et que par là même, ce qui s'élabore durant le cours n'est pas du tout immédiatement transposable au numérique sans un autre travail très lourd de la part de l'enseignant-e. Nous ne pouvons être tenu-es à une double activité. À l'heure où nous signons nos états de services, alourdis, faut-il le rappeler, par une deuxième heure supplémentaire moins payée, à l'heure où pèsent les effectifs, toujours plus chargés, il ne peut être question d'accroître encore notre charge de travail. Sachons donc nous protéger de nous-mêmes, d'abord, et de cette conscience professionnelle, qui, si elle honore nos métiers, nous pousse aussi bien souvent toujours plus près du burn out, tant nous avons chevillé au corps le souci de faire accéder nos élèves aux apprentissages.

Enfin, avec un ministre qui traîne les pieds pour nous accorder une prime d'équipement, poursuivant ainsi le paradoxe de payer pour travailler, avec un ministre qui inscrit au budget 2021 la suppression d'encre 1800 postes dans le second degré et voudrait encore injecter toujours davantage d'heures supplémentaires pour « compenser » (cette année, seul un tiers de celles-ci a pu être absorbé) ces suppressions, avec un ministre qui continue de parler « revalorisation » de nos métiers devant les médias sans jamais s'y engager sincèrement, nous avons le devoir, pour notre propre santé, de ne pas mettre le doigt dans cet engrenage délétère pour chacun-e de nous, mais au-delà pour l'ensemble de nos collègues. Ce ministre a engagé la casse de l'École publique par tous les moyens, ne lui facilitons pas la tâche à notre corps défendant !

Corinne Baffert

Stagiaires 2020, un oral de plus, un oral de trop !

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'oral d'admission a été supprimé pour la plupart des concours de 2020.

De manière complètement arbitraire et déconnectée de la réalité, contre l'avis des syndicats de la FSU rejoints par une large intersyndicale, le ministère a décidé d'alourdir encore l'année de stage avec une évaluation supplémentaire sous la forme d'un entretien professionnel censé compenser l'absence d'oral d'admission. Manifestement l'entrée dans le métier dans ce contexte inédit « sous covid » n'est pas un baptême du feu suffisant d'après nos dirigeant-e-s, pour quoi sans doute les stagiaires, tout comme leurs collègues titulaires, ont le temps « d'aller cueillir des fraises »...

La réalité de l'année de stage est pourtant bien connue de tous : une année de stage sous pression, éprouvante et stressante¹, des démissions en augmentation alors que l'on peine à recruter des enseignant-es.

Au-delà de la question de la charge de travail se pose la question de l'objectif et de l'utilité d'un tel dispositif qui n'apporte rien de plus, ni en terme de formation, ni en terme de recrutement. À l'issue d'un entretien de 30 minutes (dont 10 minutes d'exposé) la commission est censée évaluer exactement les mêmes compétences que les autres évaluateurs (IPR, chef-fe d'établissement, Inspé) : il est question par exemple des droits et devoirs du fonctionnaire, des compétences relationnelles ou encore de la maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique². Rien qui ne soit déjà largement observé et évalué tout au long de l'année de stage.

On perçoit donc mal la légitimité de l'avis de cette commission par rapport aux autres évaluateurs. Peut-être s'agit-il simplement d'un ballon d'essai pour l'oral professionnel que le ministère prévoit d'instaurer pour les concours 2022. À moins que ce soit un symptôme de plus de l'absurdité générale qui semble toucher nos dirigeants. Ce n'est plus la saison des fraises, qu'à cela ne tienne, qu'ils aillent donc faire les vendanges !

Cécile Sanchez

1. Enquête menée par le SNES-FSU auprès des professeurs stagiaires en juin 2019. 67% des stagiaires déclarent travailler plus de 40 heures par semaine (hors déplacements), les stagiaires s'estiment majoritairement stressé-e-s (52%) et très majoritairement fatigué-e-s (69%).

2. Arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

Gratuité des manuels : Lolo tombe le masque !

Lors de la mise en place de la réforme des lycées, le Président d'Auvergne Rhône Alpes a joué un coup politique en annonçant la gratuité des manuels. Il a beaucoup communiqué sur l'investissement de la Collectivité en faveur de la jeunesse : des panneaux publicitaires dans les rues jusqu'aux communiqués dans la presse régionale et aux pancartes dans les cantines, tout proclame le Président de Région roi de la générosité désintéressée : des friteuses aux manuels distribués, c'est Wauquiez !

Gratuité à géométrie variable

Mais à y regarder de près, cette générosité autoproclamée est à nuancer. Tout d'abord, la distribution des manuels s'avère problématique : dans beaucoup d'établissements, l'épidémie et le confinement ont rendu difficiles la restitution des manuels de première et leur redistribution, d'autant plus que la gestion en a été confiée aux fédérations de parents d'élèves qui n'ont pas la logistique adaptée. Cette sous-traitance aux associations ou le recours à des intérimaires payés par la Région étaient en soi contestables et montrent leurs limites. Les retards qui touchent Premières et Terminales, conjugués avec des erreurs de commande, sont préjudiciables à une bonne rentrée pédagogique.

Pire, Laurent Wauquiez s'est montré très discret sur le cantonnement de la gratuité des manuels aux seules spécialités de Terminales, excluant les options en filière générale et technologique ainsi que les fichiers d'exercice dans les lycées professionnels. Or la majorité des élèves lésés se trouve en option Maths Complémentaires ou Maths Expertes, soit presque la moitié des effectifs de Terminales générales. Étonnamment, le Président a été d'une pudeur de rosière sur ce sujet...

Un clou chasse l'autre

De mauvais esprits pourraient croire que Laurent Wauquiez fait dans l'opportunisme politique. Le sujet du moment est la sécurité, sanitaire ou non. Oubliée la gratuité totale des manuels ! On a donc vu fleurir, sous le feu médiatique, les opérations de distribution de masques à la porte des établissements, au mépris du respect des gestes-barrières et de l'efficacité. L'installation des portiques et des tourniquets se poursuit, comme si le virus allait ne pas franchir les grilles de ces nouvelles forteresses. Et parce que Laurent Wauquiez est à la pointe de la modernité, trois lycées de la Région se sont vu imposer les caméras thermiques, expérimentées l'an dernier en Région parisienne et interdites par la CNIL. Pour parer à tout blâme, la Région n'enregistre donc aucune donnée médicale. On prend ainsi la température des élèves, sans personne ni pour constater un état fiévreux suspect ni pour assurer le suivi. L'essentiel est qu'on en parle !



Il est moins glamour de rénover les sanitaires et de fournir du savon ! Qu'importe si les budgets de fonctionnement fondent ! Qu'importe si tous les agents territoriaux croulent sous les tâches supplémentaires de désinfection, tandis que les arrêts de travail se multiplient : 9 au lycée des Catalins à Montélimar, suppléés par 3 contractuels !

Battre le fer quand il est chaud

Il faut donc très vite, dans chaque lycée, dénoncer ces situations en y associant les parents d'élèves : communiqués, motions et interpellation des élus sont nécessaires, d'autant plus que les élections régionales approchent. Résistons à cette «stratégie du choc» et à ce cynisme, exigeons des moyens matériels et humains ! Exigeons la prise en compte de tous les besoins de nos établissements laissés en déshérence par la disparition des chargés d'établissements et la désertion des élus en CA. La FSU régionale a pour sa part décidé d'interpeller la Région et de demander audience à son Président pour opposer la réalité des besoins à ses gesticulations médiatiques.

Ensemble faisons tomber les masques et dénonçons cette stratégie de la dissimulation !

Jean-Louis Mollard

Psy-EN et DCIO : actualités académiques

Des PSY EN et DCIO de Grenoble Olympique, Saint Martin d'Hères, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Annonay se sont réunis lors d'une réunion syndicale organisée par le SNES-FSU pour faire le point sur cette rentrée et l'avenir des CIO.

Conditions de rentrée dans les CIO

La rentrée a été difficile du fait d'un protocole peu adapté aux CIO. Les CIO rencontrent globalement des difficultés matérielles qui ont entravé leur bon fonctionnement durant le confinement. Ces difficultés persistent en cette rentrée : matériel sanitaire insuffisant et livré tardivement, équipement téléphonique et informatique obsolète, locaux exigus...).

Avenir des CIO

L'inquiétude reste très vive du côté des Psy-EN EDO, DCIO, personnels administratifs des CIO quant à la pérennité du réseau. Bien que la loi du 6 septembre 2019 sur l'avenir professionnel n'ait pas défini le principe d'une nouvelle carte cible des CIO, qu'en sera-t-il en 2020/2021 ? Le ministre se garde bien de communiquer sur le sujet.

Le rapport Charvet n'a pas été validé ce qui n'empêche pas certaines académies de vouloir l'expérimenter comme l'académie d'Orléans-Tours qui met en œuvre la préconisation du rapport de ne maintenir qu'un seul CIO par département, de proposer aux DCIO des missions en DSDEN ou auprès de la Région. Dans le même temps, les postes vacants en CIO ne sont pas remplacés.

Rapport de la cour des comptes sur la création d'un service de santé scolaire

Ce rapport envisage la création d'un service de santé scolaire départemental regroupant AS, infirmières, PSYEN sous la direction du médecin de l'éducation nationale, allant de pair avec des propositions de décentralisation portées par des parlementaires. Ce service serait coupé des équipes éducatives et traduit une conception de la santé à l'école qui a déjà fait la preuve par le passé de son inefficacité.

La FSU a écrit au Ministre pour l'interroger sur ce dossier mais pour le moment seule une rencontre avec la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) nous est proposée. La FSU est ré-intervenue pour maintenir sa demande d'audience avec le Ministre.

Intervention d'opérateurs privés dans les établissements, un pas vers la privatisation du service public d'orientation ?

L'association « Inspire », alias « Article 1 » fait pression auprès des établissements scolaires pour intervenir auprès des élèves, avec la caution du ministère relayée par les services académiques.

Pour mémoire cette association a reçu en l'espace de deux ans une subvention d'1,8 millions d'euros du ministère de l'éducation nationale, l'équivalent du budget de fonctionnement de 33 CIO. Ces interventions ont pour objectif de "vendre" du coaching privé aux élèves et des supports d'accompagnement à l'orientation aux équipes pédagogiques. Comment dans ces conditions garantir aux élèves une information neutre et objective sur l'offre de formation.

Des dispositifs portés par le secteur public existent. Par exemple celui concernant la Liaison « Lycée-Enseignement Supérieur » propose toute une série d'actions développées dans le cadre du service public d'orientation, dans lesquelles les établissements secondaires sont invités à s'inscrire.

Au niveau académique

Une audience intersyndicale a été demandée à la rectrice à l'initiative du SNES-FSU pour évoquer les conditions matérielles lors de cette rentrée dans les CIO.

Des postes sont retirés des CIO alors que les effectifs (nombre d'élèves par PsyEN) ne cessent d'augmenter. Cela se fait sans aucune transparence, sans concertation avec les élus du personnel. Le budget des CIO est en baisse de 25% du budget sur l'année 2020.

La situation de la Dronisep de Grenoble

Un appel à un rassemblement devant le rectorat sera lancé lorsque la date de l'audience sera connue. Il s'agit dès aujourd'hui :

- d'alerter les enseignant·e·s et les parents d'élèves sur les questions soulevées par l'intervention d'organismes extérieurs en matière d'orientation, de demander que ces interventions soient examinées en conseil d'administration des établissements scolaires ;

- d'alerter les syndicats de chef·fe·s d'établissement sur la question de nos postes et sur l'accueil d'intervenants extérieurs. Le SNES-FSU fera un courrier aux syndicats des chef·fe·s d'établissement.

Frédérique Pénavaire

Le battement d'ailes du pangolin¹

La réalité de la rentrée dément l'autosatisfaction du Ministre, la gestion de la crise sanitaire s'avérant particulièrement scandaleuse. En assouplissant régulièrement le protocole, en pratiquant l'omerta sur les cas de Covid dans les établissements, en renvoyant la responsabilité au niveau local, le Gouvernement a pour seule boussole managériale le mépris de la santé des personnels et des élèves. On comprend dès lors le découragement désabusé des équipes dont le travail quotidien est compliqué par le port continu du masque et les concessions permanentes pour adapter le protocole à la réalité du terrain ou pour ne pas devenir de simples exécutants face à l'autoritarisme décomplexé de certains chefs d'établissements. Le SNES-FSU ne peut que les encourager à remplir des fiches SST et à saisir le CHSCT.

Arrêter de parler... vous disez que de la merde²

Cette focalisation du discours officiel, à tous les niveaux, sur une pseudo-sécurité sanitaire vise à occulter les dysfonctionnements. L'augmentation du nombre d'élèves, les conditions sanitaires exigeantes et l'aggravation des inégalités auraient dû conduire à des embauches massives d'enseignants et de personnels de surveillance, sans compter des AS, des infirmières, des CPE, des Psychologues et des agents territoriaux. Hormis les heures supplémentaires ou des dispositifs inadaptés comme Devoirs faits, le Ministre a choisi de ne pas alléger les classes, de ne pas créer les groupes, de ne pas accueillir décemment élèves et étudiants, de ne pas étoffer les viviers de remplaçants devenus exsangues. Le discours ministériel du « Nous sommes prêts » se répand comme un mantra, repris en écho à tous les échelons. Et si cela ne suffit pas, on recourt à la bonne vieille stratégie du détournement comme la polémique sur la « tenue républicaine ». Peu importe le ridicule du propos ou les remugles patriarcaux véhiculés !

Tout pour les uns, rien pour les autres / C'est pas juste, y disait Frédo³

Avec cynisme, le Ministre, comme le Gouvernement, applique la stratégie du choc : profitant de la peur et de la sidération, il avance dans la mise en place d'une Education qui n'aura bientôt plus que le nom de nationale et républicaine. Quatre exemples pour s'en convaincre : nouveau recul du cadre national du bac général avec renforcement de sa valeur locale et de la concurrence entre lycées, focalisation sur le tout-apprentissage au détriment de la formation professionnelle initiale avec diminution des heures d'enseignement général, accroissement de la sélection dans Parcoursup et centration à l'école et au collège sur les prétendus « savoirs fondamentaux ». À ces mesures, il faut ajouter les chantiers structurels ouverts par le Ministre : les futurs États Généraux du numérique pour nous imposer la double tâche présentiel-distanciel, la révision de la carte de l'Education Prioritaire placée sous le signe de la délabellisation et de la territorialisation, le pseudo Grenelle des professeurs pour imposer la rémunération au mérite et la redéfinition du métier.

Le(s) mouton(s) noir(s)⁴

Il incombe aux militants du SNES-FSU de briser l'état de sidération de la profession, légitimement préoccupée par la situation sanitaire. Nous devons faire la démonstration que notre inaction collective face aux problèmes pédagogiques et sociaux nous coûterait cher face au rouleau-compresseur du libéralisme. Notre responsabilité est de montrer qu'il y a des alternatives.

Au niveau local, le SNES-FSU doit dénoncer les dysfonctionnements : interpellation de la Région sur la gratuité des manuels, campagne pour faire respecter les droits des personnels, synergie avec les parents d'élèves pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement.

Au niveau national, une campagne est nécessaire pour dénoncer les conséquences désastreuses de la loi de Transformation de la Fonction Publique (TFP). Des rendez-vous sont déjà fixés pour dénoncer cette loi fragilisant le statut des fonctionnaires et précarisant les personnels : interpellation des députés, mobilisation contre la précarité le 18 novembre. De même, nous devons inscrire comme une priorité revendicative la question des Services Publics et des salaires. À la tactique de division du Gouvernement nous devons répondre au plus vite par la mobilisation.

Au plan interprofessionnel, le SNES-FSU intensifiera sa participation à la dynamique initiée par la FSU : la plateforme *Plus Jamais ça* porte un plan alternatif de sortie de crise dont les 34 propositions doivent être approfondies et popularisées. Cela passe par le développement de collectifs locaux et la participation aux mobilisations comme celle, certes modeste, du 17 septembre, appelées à se multiplier pour faire entendre à l'unisson les revendications. Pour le financement des Services Publics, le refus d'une 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale ou le retrait définitif de la Retraite par points, l'unité est nécessaire dans les luttes.

Jean-Louis Mollard

1. Tribune musicale, vous retrouverez sur la version numérique les liens vers les chansons, ici des Goguettes.

2. Philippe Katerine, *BB panda*.

3. Les Frères Jacques.

4. Compagnie Jolie Môme, *Le mouton noir*.

L'éducation, une Zone à Défendre !

Nous ne comptons plus les raisons de nous indigner : effectifs surchargés, manque de personnels et de moyens, caractère extraordinaire de cette rentrée. Sans oublier la réforme des retraites, le « Grenelle » de l'éducation et un ministre autoritaire et menteur. Malgré cela, il n'est pas simple de mobiliser les collègues, la journée d'action du 17 septembre l'a montré. Mais nous devons dire les choses sans chercher à nourrir d'illusions : il n'y aura pas de retour à la normale. Ni cette année, ni les suivantes.

École en crise : il n'y aura pas de retour à l'anormale !

La crise sociale, économique, écologique et politique n'a pas attendu le Covid et ne s'éteindra pas avec. L'école y est plongée. Et Blanquer l'a dit : les réformes vont continuer. Le bac est moribond. La structure classe au lycée a disparu. L'autoritarisme hiérarchique devient la norme pour les collègues comme pour les élèves (jusqu'aux vêtements des filles). Il s'appuie sur l'autonomie accrue de chef-fes d'établissement gérant les protocoles sanitaires en free lance. La précarisation de la fonction publique annoncée par le gouvernement est en cours, la revalorisation salariale considérée comme faite et les heures sup' deviennent un passage obligatoire pour nombre de collègues. Devant nous, la réforme des Rep, l'enseignement « à distance » (en « test » dans le Val d'Oise avant les futurs états-généraux du numérique). Il ne s'agit pas d'une nouvelle dégradation progressive, mais de changements qualitatifs nourris de libéralisme économique, de réaction morale et de contrôle autoritaire. Alors, ne nous mettons pas la tête dans le sable : l'école est aujourd'hui une Zone à Défendre face à un gigantesque chantier de destruction.

Nos syndicats face à l'obstacle

Pour notre syndicat (comme pour d'autres), ce défi se double d'un second. Tandis que le Snes pleurniche en demandant, s'il vous plaît, à Blanquer de bien vouloir discuter (du protocole ou de n'importe quoi), celui-ci continue sa guerre à mort contre tout syndicalisme qui ne soit pas d'accompagnement servile. Nous avons trois piliers. Celui des luttes reste essentiel. Celui du « syndicalisme de service » s'appuyait sur le système paritaire (mutations notamment), qui est détruit. Quant au syndicalisme de négociation, cela fait quelques temps qu'il est surtout une illusion nourrie par la direction U&A pour « montrer aux collègues qu'on est utiles » (voir les négociations du PPCR en 2016). Pourtant, l'imposition de la réforme du collège sous Hollande et la politique unilatérale de Blanquer montrent que le système a changé. Il n'est plus question pour le pouvoir de laisser la place aux médiations syndicales. Pour le Snes, ces évolutions peuvent être mortelles.

Repenser collectivement stratégie et mots d'ordre

L'E.E. n'a pas de solutions miracles. Elles exigent un travail collectif : il faut donc espérer que le congrès ait lieu et ne soit pas routinier. Quelles alliances, quelles stratégies pour reprendre l'offensive ? Le rapprochement avec la Cgt et Solidaires patine. Le « plan de sortie de crise » peut encourager cette dynamique : nous en saisissons-nous ? Quel soutien aux luttes de la jeunesse ? Quelles actions anti-répression ? À quand l'exigence d'une titularisation inconditionnelle des précaires pour créer un nouveau front de lutte ? Quelles alternatives radicales à un système scolaire en chantier ? Le mouvement sur les retraites a montré à la fois la disponibilité de beaucoup de collègues pour la lutte et la difficulté à partir en reconduction : nous devons donc vite réaffirmer l'importance et la possibilité de la grève, y compris par des appels n'ayant pas forcément vocation à être entendus massivement. Enfin, la posture de partenaire implorant du ministère doit cesser. Il faut dénoncer ce qu'il est : criminel et liberticide. Et le combattre, en commençant par l'exigence de démission de Blanquer.

Les élu.es E.E. à la C.A. académique

**l'école
émancipée**

Les dates de candidatures ou de commissions sont issues d'un calendrier prévisionnel et peuvent évoluer en cours d'année.

Les circulaires académiques sont normalement affichées, mais n'hésitez pas à les demander à votre secrétariat en cas de doute.

Les circulaires sont dès leur parution mise en ligne sur notre site académique :

<https://grenoble.snes.edu>, ainsi que les éléments d'analyse.

Les fiches syndicales de suivi individuel concernent la plupart de ces opérations de gestion. Elles sont disponibles dans les suppléments de l'US (carrières, mutations), sur le site national : www.snes.edu ou à la permanence du SNES-FSU.

C'est un outil important dans le travail de vos élu·es. Elles nous permettent de corriger de nombreuses erreurs et d'assurer le suivi et la défense de vos dossiers, de vous accompagner pour faire valoir vos droits dans d'éventuels recours résultant de la loi de Transformation de la fonction publique.

Ne les oubliez pas !

Calendrier prévisionnel

Septembre Octobre	<ul style="list-style-type: none">● Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements de transports en commun, SNCF, de prestations d'action sociale ;● Inscriptions individuelles au Plan Académique de Formation (PAF) ;● Vérification et signature des ventilations de service (VS).
Novembre Décembre	<ul style="list-style-type: none">● Mutations inter-académiques (y compris postes spécifiques nationaux) : saisie des demandes, puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives ;● Renvoyer les FICHES SYNDICALES de suivi au SNES-FSU pour toutes ces opérations ;● Demande de temps partiel pour l'année 2021/2022 ;● Demande de congé formation pour l'année 2021/2022 ;● Demande de poste adapté pour l'année 2021/2022.
Janvier	<ul style="list-style-type: none">● Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM ; <p><i>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</i></p> <ul style="list-style-type: none">● Candidature d'accès aux corps des certifié·e·s et CPE ;● Candidature d'accès au corps des agrégé·e·s par liste d'aptitude ;● Constitution du dossier pour l'avancement de grade des PEGC ;● CAPA d'appel des Rendez-vous de carrière ;● CAPN d'appel des Rendez-vous de carrière pour les agrégé·e·s.
Février	
Mars	<ul style="list-style-type: none">● GT congé formation ;● Résultat des mutations inter-académiques - début des recours ;● Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques ;● GT postes adaptés ;● CAPA listes d'aptitude ;● Accès à la hors-classe des Psy EN ;● CAPA d'appel de refus de temps partiel.

Le secteur emploi du SNES-FSU Grenoble

Mutations :

Les élu·e·s du SNES-FSU

Certifié·e·s

François Lecoïnte

Agrégé·e·s

Nicolas Ripert

CPE

Fanny Valla

PSY ÉN

Frédérique Penavaire

PEGC

Brigitte Bouttaz

Contractuel·le·s - AED - AESH

Gabriel Emery, Camille Vittoz

TZR

Cyril Borel, Camille Vittoz

Santé - Dossiers médicaux

Anne Dortel

Retraité·e·s

Claudette Combe, Joëlle Guillaume,

Marie-Laurence Moros

Stagiaires

Cécile Sanchez, Maon Péroz

François Lecoïnte

... et les élu·e·s du SNES-FSU de
l'académie en CAPA, CAPN et CCP.

Avril	<ul style="list-style-type: none">● Accès à la hors-classe des agrégé·e·s ;● Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES- FSU pour les mutations intra.
Mai	<ul style="list-style-type: none">● Affichage des barèmes intra sur SIAM ; <p>Il faut absolument envoyer pour vérification votre dossier au SNES-FSU</p> <ul style="list-style-type: none">● Accès à la hors-classe des certifiés ;● Accès à la classe exceptionnelle des agrégé·e·s
Juin	<ul style="list-style-type: none">● Demande de temps partiel pour les entrant·e·s du mouvement inter ;● Début des recours d'affectation intra ;● Vœux d'affectation pour les TZR (phase d'ajustement) ;● Accès à la hors-classe des CPE.
Juillet Août	<ul style="list-style-type: none">● Accès à la classe exceptionnelle et échelon spécial des corps à gestion académique ;● Affectation nationale puis académique des stagiaires ;● Affectation des TZR, des MA et des contractuels.

Permanences du lundi au vendredi de 13h à 16h

Permanences spécialisées les après-midis

- CPE : mardi ;
- Stagiaires : mardi, jeudi
et le mardi midi sur les sites de l'INSPÉ ;
- TZR : mardi ;
- retraité·e·s : mercredi (sur rdv) ;
- non-titulaires : mardi, vendredi ;
- AED-AVS-AESH : mardi, vendredi ;
- Santé - dossiers médicaux : jeudi.

SNES-FSU Grenoble

6, avenue Marie Reynoard

38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30

Mél : s3gre@snes.edu

Site internet : grenoble.snes.edu

<https://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/>

Mutations 2020 :

La rentrée 2020 a été celle du paranormal. Mais masqué par le protocole sanitaire dû à l'épidémie de Covid, les couacs ont été légion, ajoutant au manque d'enseignant·e-s, CPE, AED, AESH, PSY EN... encore plus de désordre dans les affectations des personnels.

La campagne des mutations 2020 a été celle du confinement. Dès les résultats de l'inter en mars et l'ouverture du serveur pour le mouvement intra, les gestionnaires ont été mis·e-s en situation de télétravail, avec des conditions difficiles de communication et d'accomplissement du travail quotidien. **Cette réalité a été celle de tous les personnels de l'éducation nationale et ne doit pas servir de paravent pour masquer les conséquences désastreuses de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 pour les personnels sur leur carrière ou sur leurs conditions de travail.**

Dysfonctionnements en pagaille

Dès la période de saisie des vœux, les dysfonctionnements sont apparus avec la correction et la modification de guides pour la saisie des vœux pendant la période d'ouverture, les réponses différentes d'un·e gestionnaire à l'autre sur une même situation. Cela a continué avec les demandes de pièces inutiles pour les dossiers et les premiers recours lors de la phase d'affichage des barèmes.

Lors de cette phase, du fait de la loi de Transformation de la Fonction publique, les commissaires paritaires, représentant·e-s élu·e-s des personnels n'ont plus eu accès à l'intégralité des vœux et des barèmes comme cela était le cas auparavant. Chaque participant·e au mouvement était censé vérifier son barème seul·e et signifier les erreurs à l'administration, sans garantie de prise en compte de la demande. Il en a inévitablement résulté des erreurs qu'il est impossible de quantifier. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont aidé énormément de collègues dans cette période pour les faire rétablir dans leur droit, sans pouvoir garantir les barèmes de tous les personnels. Conséquence, même avant le travail sur les affectations proprement dites, la suspicion d'erreurs est réelle.

Dernière phase du mouvement : les affectations dans les établissements et sur zone de remplacement. Ce travail a été particulièrement fastidieux pour les services du rectorat du fait de l'incompétence du ministère dans la gestion des recours du mouvement interacadémique. Des collègues ont appris leur affectation dans l'académie de Grenoble en pleine phase d'affectation intraacadémique et ont dû faire des vœux en urgence pour être intégrés dans le mouvement intra, sans possibilité de vérifier leur barème et sans la certitude que leur situation serait étudiée avec l'ensemble des demandeurs. Chacun·e a pu constater les dysfonctionnements de ce mouvement avec des résultats repoussés et des erreurs flagrantes : deux collègues affecté·e-s sur un même poste, des collègues affecté·e-s sur des postes n'existant pas, et les réactions en chaîne sur les autres personnels participant aux opérations de mutations.

Erreurs manifestes, absence de contrôle

Pourquoi ces erreurs grossières ? Des difficultés conjoncturelles liées au Covid ? La réponse est malheureusement simple : les personnels de la Dipr e ne sont pas assez nombreux et les contrôles du mouvement ont été défectueux. Le travail est pourtant simple :

- Vérifier que la liste des postes vacants est juste. Il s'agit de croiser les listes des créations/suppressions de postes, du blocage pour des supports stagiaires, de la liste des personnels partant à la retraite. À lire les retours des collègues et les cas traités par le rectorat, il est clair que des postes ont été injectés à tort dans le mouvement alors qu'ils n'existaient pas ! Quant à l'oubli d'un poste, chacun·e a pu le constater avant les vacances quand personne n'était affecté alors que le poste était signalé vacant dès le mois de janvier et la préparation de la rentrée ;

- Vérifier que des candidat·e-s ne soient pas caché·e-s sur un établissement par des candidat·e-s à de forts barèmes sur des vœux larges (groupement de communes ou départements). Cette situation est un classique et résulte de l'application informatique. L'application commence par « poser » en fonction du plus fort barème, donc souvent avec des bonifications sur les vœux larges, ce qui cache un·e collègue sur le vœu précis. Par exemple, X a 1164,2 points sur le groupement de communes A et le dernier poste du groupement de communes correspond à un barème de 164,2. X est posé sur un lycée, mais pourrait également être dans un autre établissement du groupement A. Z demande le lycée où est posé X et Z a un barème de 500 points. Z doit normalement être affecté au lycée et X doit être affecté dans un autre établissement du groupement de communes, car Z a un barème supérieur à 164,2 points. La conséquence est que la barre du groupement de communes monte, et surtout que la personne qui avait le moins de points sur le groupement de communes doit être affectée dans un autre établissement, ce qui conduit à une chaîne qui peut être longue. Tout ce travail de vérifications et de corrections des résultats fournis par l'informatique est long et nécessite un contrôle permanent car les conséquences sont en cascade.

la Covid 19 a bon dos !

- Prise en compte des vœux précis indicatifs pour les collègues affecté-e-s sur des vœux larges. Il s'agit de vérifier si les situations des collègues peuvent être améliorées en fonction de leurs vœux plus précis. Ce travail se faisant après les corrections, il s'effectue également à la main.

- Et enfin, optimisation pour les collègues titulaires d'un poste dans une commune, un groupement de communes ou un département et demandant un poste dans le même territoire.

Tout ce travail fastidieux, c'étaient les commissaires paritaires qui l'effectuaient lors des commissions avec un énorme travail en amont avec les gestionnaires pour traquer les erreurs de l'informatique, établir les chaînes pour les corriger et améliorer les affectations.

En supprimant cette compétence aux commissions paritaires, la loi de Transformation de la Fonction publique est responsable de cette désorganisation, alimentant les suspicions sur les résultats que les multiples erreurs ne pouvaient que confirmer.



La communication des résultats a été inacceptable, laissant sans explication les collègues. Les personnels ont eu une information incomplète sur leur 1^{er} vœu et rien sur les vœux suivants. Les barres (points du dernier entrant) n'ont été publiées qu'au niveau du département et certaines se sont révélées fausses.

Lors de l'audience du 17 septembre accordée par la rectrice au SNES-FSU, cette question épineuse a été abordée. Si le DRH a évoqué que le bilan (donc le nombre de demandeur-se-s satisfait-e-s) était stable par rapport à l'année dernière, il a reconnu qu'il y avait eu des difficultés pour les optimisations, donc la dernière phase du mouvement. À cela nous ne pouvons que répondre

par l'affirmative. Oui, autant de collègues ont sûrement muté. Le problème est que personne ne peut affirmer que ce sont les bon-ne-s ! Quant aux optimisations, nous voyons bien que le travail humain a été défaillant car les gestionnaires n'ont simplement pas eu le temps. La rectrice a évoqué la nécessaire formation des gestionnaires, la révision des processus de contrôle mis en place par le rectorat et, à court d'arguments quand la seule réponse est le rétablissement des compétences des CAPA, a conclu avec le marteau du « C'est la loi ! »

Les recours : un ersatz de transparence

La seule possibilité offerte par la loi aux collègues pour obtenir des informations est celle d'un recours et près de 100 collègues ont mandaté le SNES-FSU. Le rectorat n'a pas été en mesure de traiter tous les recours fin juillet, et c'est le SNES-FSU qui a dû relancer le rectorat sur des situations de collègues. À l'exception des erreurs grossières pour lesquelles le rectorat a cherché, pour en limiter les conséquences, à traiter les situations en affectation provisoire, le rectorat a été dans l'incapacité de fournir des informations claires et convaincantes. Impossible de vérifier les barèmes et vœux des muté-e-s et donc de vérifier les situations. En ne donnant que la barre d'un groupement de communes (dont on ne peut pas vérifier la justesse), ou la position dans le « vert » (document qui classe par établissement tou-te-s les candidat-e-s en fonction de leur barème), aucune des justifications fournies n'est convaincante car soumise au doute d'une erreur. Nous avons même pu avoir l'impression que parfois, le rectorat découvrait la réalité des situations grâce à nos interventions. Ce mouvement tient de l'aléatoire, et c'est indigne.

Dans ces conditions, la possibilité du recours érigée comme grande nouveauté au bénéfice des personnels ne tient pas ses objectifs. La seule vérification satisfaisante passe par la communication de l'ensemble des documents.

La fin du fonctionnaire citoyen ?

Malgré tout, le ministère continue sa casse du paritarisme en refusant de revenir sur la Loi de Transformation de la Fonction publique et en supprimant les CAPA d'avancement et de changement de corps. Derrière ces attaques contre les syndicats, c'est toute une idéologie néolibérale qui s'exprime où l'égalité de traitement fait place à une gestion opaque où chaque mutation ou promotion est susceptible de passe-droits et ouvre la porte à la corruption.

Contre cette loi, la lutte est toujours actuelle. Continuons à faire appel des décisions pour montrer notre refus et dénoncer à tous les niveaux cette loi inique qui rompt avec notre Fonction publique issue des valeurs de la Libération.

François Lecointe

L'annualisation, c'est non !

La complexité de construction des emplois du temps en lycée fait réapparaître des tentatives non réglementaires d'annualisation des services avec des emplois du temps différents d'un trimestre à l'autre.

Pour des raisons de commodités de construction des emplois du temps rendue monstrueusement complexe dans le lycée Blanquer, et parfois parce qu'enseigner des demi-heures n'a pas beaucoup de sens, des collègues acceptent ou se voient contraint d'accepter des emplois du temps différents d'un trimestre à l'autre.

Le service d'enseignement est défini par un maximum hebdomadaire

Article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré

Dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail et dans celui de leurs statuts particuliers respectifs, les enseignants mentionnés à l'article 1er du présent décret sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

I. - Un service d'enseignement dont les maxima hebdomadaires sont les suivants :

1° Professeurs agrégés : quinze heures ;

2° Professeurs agrégés de la discipline d'éducation physique et sportive : dix-sept heures ;

3° Professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et professeurs de lycée professionnel : dix-huit heures ;

4° Professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et adjoints d'enseignement d'éducation physique et sportive : vingt heures.

Contraire à la réglementation

Les emplois du temps dont l'amplitude diffère suivant les périodes, en dépassant les maxima de service, sont contraires à l'article 2 du décret n° 2014-940.

Le Conseil d'État a annulé une circulaire autorisant les enseignants affectés en remplacement à opter pour un horaire annuel globalisé (arrêt n° 105365). Il a également rappelé (arrêt n° 266692) qu'un agent soumis à un régime d'obligations de service ne pouvait se voir imposer de l'annualisation du temps de travail quand son statut ne le prévoit pas expressément. Rien dans notre statut ne permet l'annualisation de nos services.

Il convient donc de rappeler aux chefs d'établissement que de tels emplois du temps sont illégaux et que leur maintien implique que toutes les heures dépassant le maximum hebdomadaire de service soient rémunérées en HS.

En cas de difficultés, contactez la section académique : s3gre@snes.edu

Exemple (en semestre pour simplifier) :

Le service hebdomadaire de Paul dans son état récapitulatif des services hebdomadaires d'enseignement (VS) est de 18h. Il est prévu un premier semestre avec un emploi du temps hebdomadaire à 16h et un deuxième à 20h.

Au premier semestre, son service n'excède pas le maxima hebdomadaire, il perçoit son traitement de base sans heures supplémentaires.

Au second semestre, il fait deux heures au delà de son maxima de service, il doit donc percevoir deux supplémentaires.

Il est donc impératif que l'état VS soit strictement conforme à l'emploi du temps hebdomadaire.

Pourquoi l'annualisation est à repousser ?

Nos semaines ne sont ainsi pas compensables : si une de vos classes est en sortie scolaire une semaine, il ne peut vous être demandé de rattraper « gratuitement » ces heures une autre semaine.

Même raisonnement si les élèves sont en stage ou examens. L'annualisation pourrait même conduire à des calculs alambiqués pour vous payer des 30/36^e d'heure pour une heure à l'emploi du temps.

De même, si vous êtes en congés maladie, il ne peut vous être demandé de récupérer les heures perdues. Les enseignants du supérieur dont les services sont annualisés en font largement les frais.

En cas d'absence (maladie, grève), vous pouvez vous voir retirer de votre traitement des heures supplémentaires déjà effectuées !

Illustration (en semestre pour simplifier) :

Bertrand a accepté de faire 21h de cours à son emploi du temps au premier semestre et 19h au second semestre. Son état VS indique 20h. D'abord rappelons que ce n'est pas réglementaire. Bertrand est malade en mars et est placé en congés maladie deux jours. Il va se voir retirer 2/30^e de ses 2 HSA alors qu'à ce moment de l'année il n'en fait qu'une seule. Bertrand fait une journée de grève au mois d'avril. Il va se voir retirer 1/30^e de 2 HSA alors qu'à ce moment de l'année il n'en fait qu'une.

Des dérogations exceptionnelles sous réserve de l'accord de l'agent

La « Loi sur l'école de la confiance » réaffirme les possibilités d'expérimentation ouvertes par l'article L401-1 du code de l'éducation (2005). Elle précise que « dans le cadre de ces expérimentations, et sous réserve de l'accord des enseignants concernés, la périodicité des obligations de service peut être modifiée », ouvrant ainsi la porte à l'annualisation du temps de travail.

Pour pouvoir déroger au cadre réglementaire pour faire des expérimentations, le chef d'établissement doit impérativement obtenir l'accord préalable du conseil d'administration (vote) et l'autorisation préalable des autorités académiques.

Le congrès : un temps fort de la vie syndicale

C'est pendant cette année scolaire que vont se dérouler nos congrès académique et national. Beaucoup de débats à mener, pour affiner nos revendications pour l'École, en lien étroit avec le modèle social que nous voulons défendre.

Nous nous retrouverons en conseil syndical académique le mercredi 5 février 2020, en commissions par thème pour pointer les enjeux, et en congrès académique les jeudi 11 et vendredi 12 mars pour affiner et trancher les positions qui seront portées par la délégation académique au congrès national, à Montpellier, fin mars.

C'est dans ce cadre que nous serons amené·e·s à renouveler nos instances par des votes, commissions administratives académique, en janvier, et nationale, en mai.

Les élections de la Commission administrative académique, ainsi que des bureaux départementaux, se dérouleront du 18 janvier au 5 février. Conformément aux statuts et règlements intérieurs nationaux du SNES et de la FSU, la section académique reconnaît le droit des syndiqué·e·s à s'organiser en courants de pensée structurés ou non pour présenter des orientations et des listes de candidats diverses. Ce pluralisme et cette diversité, gages de la richesse de notre syndicat, doivent être favorisés dans l'organisation de l'élection de la CA.

À condition d'en faire la demande au moins 80 jours avant la date de l'élection, tout·e syndiqué·e ou groupe de syndiqué·e·s prenant l'initiative de présenter une liste peut demander l'insertion dans une circulaire académique aux S1 d'une déclaration d'une page dactylographiée indiquant les raisons pour lesquelles il/elle entend présenter une liste. Il/elle peut, dans cette déclaration, appeler les membres des S1 à lui adresser des propositions de candidatures. Conformément au règlement intérieur de la section académique, les secrétaires de S1 ont été averti·e·s du calendrier le 1^{er} octobre. Parce que la vie démocratique de notre syndicat est un principe fondateur, nous informons ici chaque syndiqué·e des échéances.

Le **vendredi 16 octobre 2020**, le secrétariat général académique adressera une circulaire académique aux S1 par voie électronique avec ces appels à candidatures avec les modèles de candidatures. Les sections départementales feront de même à leur niveau.

Le dépôt des listes est fixé au 1^{er} décembre 2020 et les listes seront publiées en janvier avec les modalités d'organisation des votes (dans les établissements ou par correspondance en fonction du nombre de syndiqué·e·s de l'établissement et pour les retraité·e·s).

Pour l'heure, poursuivons le travail de renfort de notre outil : renouvelons notre adhésion au SNES-FSU, et proposons la syndicalisation au plus grand nombre de nos collègues.

Ensemble, nous sommes plus fort·es !

Corinne Baffert, Aline Laroche, François Lecointe

Colloque annuel actif·ve·s/retraité·e·s le 5.11.20 : Les retraites : où en sommes-nous ?

Le projet Macron consiste en une réforme systémique de retraite par points, dans un calendrier et des modalités complexes, sur lesquels il convient de revenir. Il a déclenché un vaste mouvement social d'opposition à la réforme jusqu'au vote par l'Assemblée en mars 2020...



À ce jour, nous sommes dans une interrogation légitime : cette réforme est-elle définitivement « enterrée » ou bien simplement reportée vu le contexte où se sont imposées d'autres priorités... mais le désormais candidat président Macron tient à ce grand projet du quinquennat

Nous nous proposons de réfléchir à la place de la réforme Macron des retraites dans l'évolution de la protection sociale, de nous demander s'il s'agit de continuités ou de ruptures. Comment la situer dans la succession des réformes des retraites adoptées depuis 1993 pour en comprendre les points communs mais aussi les particularités ? Quel choix politique et social derrière une ambition affichée de système de retraite universelle ?

Éric STAELEN, secrétaire national en charge du secteur Salaires, Retraites, Fonction Publique et Marylène CAHOQUET, secrétaire nationale du secteur Retraité·e·s seront présent·e·s pour l'animation de notre colloque, qui se déroulera à la

Bourse du travail de Grenoble, le jeudi 5 novembre de 9h30 à 16h30.

En raison de la situation sanitaire, les inscriptions aux stages sont obligatoires sur grenoble.snes.edu (voir p. 14)

Formation syndicale : un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Chaque année le SNES-FSU propose des stages de formation syndicale ouverts à toutes et tous, syndiqué-e-s ou non-syndiqué-e-s pour vous aider à connaître et faire respecter vos droits (voir 4^{ème} de couverture).

Ces stages sont aussi des moments privilégiés d'échanges et de réflexions sur nos pratiques professionnelles « en présentiel », moments désormais trop rarement offerts par l'institution.

Profitez de ces opportunités organisées par votre section départementale, votre section académique, ou votre fédération départementale FSU !

Chacun-e a **droit à 12 jours de congés annuels pour formation syndicale**. Ce droit ne peut vous être refusé si vous faite la demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant la date du stage (modèle de demande d'autorisation d'absence sur grenoble.snes.edu).

N'oubliez donc pas de faire votre demande d'autorisation d'absence au moins 1 mois avant le stage si vous êtes de service ce jour-là et de vous inscrire auprès du SNES-FSU Grenoble en utilisant le formulaire sur le site.

Nous avons choisi cette année, malgré le contexte, de maintenir les stages syndicaux en présentiel, avec le respect des gestes barrières. Il nous est obligatoire de disposer de la liste des inscrit·e-s pour organiser les stages dans de bonnes conditions. En fonction de l'évolution, des stages pourront avoir lieu en visio.

Nouveau management public et éducation : le reconnaître, le comprendre, y résister

Le Nouveau Management Public (NMP) s'est installé à bas bruit dans la Fonction publique et en particulier à l'Éducation nationale. Il n'en produit pas moins son œuvre habituelle de ravageur. Pervertissant avec constance les relations humaines, conduisant les uns à instrumentaliser les autres, il génère chez ses victimes incompréhension et souffrance.

Il s'agira pendant ce stage de mettre les mots sur ce qui crée malaise ou souffrance, et aussi d'analyser, de comprendre, de trouver des moyens pour agir et des idées pour avancer.

Le reconnaître

En effet, la méthode du NMP - de fait il s'agit d'une méthode autant que d'un regard dogmatique qui veut imposer à tous les règles néolibérales - est d'éviter l'affrontement, de s'adapter, contourner l'obstacle. Le NMP se veut un pragmatisme, revendiqué comme tel. C'est pourquoi on a cette impression de complexité. Ce qui se passe ici semble n'avoir que peu de rapport avec ce qui arrive là.

Pourtant, il est une constante : la déréglementation. Elle passe par la ringardisation du statut, le discours de la modernité, l'adaptabilité... tout le vocabulaire que l'on retrouve dans le discours autour de la Loi de Transformation de la Fonction publique.

Le comprendre

Autre élément : le NMP avance masqué. Difficile d'assumer publiquement en effet que l'on veut la mise en marché des services, de tous les services et en particulier des services publics, parce qu'en échappant aux logiques marchandes, ils ne permettent pas de générer des profits. D'où une incessante guerre des mots, qu'il faut savoir comprendre et traduire si l'on veut éviter de sombrer dans la sidération que peut provoquer le verbe de celui qui sait.

Y résister

Parce qu'il faut lutter contre ce qui isole, parce qu'il faut construire le collectif, nous essayerons de donner des pistes, des solutions aussi, tout en sachant qu'à la diversité des attaques, correspond une diversité de réponses. Réponses individuelles en s'appuyant sur la règle juridique. Réponses collectives car c'est bien le collectif au sein des établissements et la défense des logiques statutaires et collectives à toutes les échelles qui mettent en échec la destruction du service public d'éducation, avec en première ligne le collectif syndical.

Trois stages sont programmés dans notre académie :

- le mardi 3 novembre à Chambéry ;
- le jeudi 19 novembre à Bourgoin ;
- le jeudi 26 novembre à Grenoble.

En raison de la situation sanitaire, les inscriptions aux stages sont obligatoires sur grenoble.snes.edu



**Nouveau
management
public
&
éducation**

**le reconnaître
le comprendre
y résister**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉTATS GÉNÉRAUX 2020-2021 DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



Après avoir tenu un colloque « Éducation prioritaire » à Paris le 2 octobre 2019, et enquêté auprès de la profession, la FSU donne la parole à l'ensemble des acteurs de terrain du premier et du second degrés : enseignant-es, infirmières scolaires, AED, CEP, PSY EN... au travers de la tenue d'états généraux départementaux ou académiques au 1^{er} trimestre 2020-2021 puis nationaux le 28 janvier 2021.

La FSU organise des États généraux au niveau académique le 8 décembre à Grenoble

Les très fortes perturbations de ces derniers mois ont vu s'opérer un transfert de la responsabilité pédagogique sur les familles (ou les élèves eux-mêmes), renvoyant ainsi chacun-e à son « destin scolaire ». Les inégalités scolaires, qui sont en France particulièrement corrélées aux inégalités économiques et sociales, ont ainsi été aggravées.

Le postulat de la FSU est que « tous les enfants et les jeunes sont éducatibles »

Notre objectif est d'être force de propositions et de mobilisations pour poursuivre et renforcer la politique d'Éducation prioritaire (EP). Au travers de bilans des politiques d'EP menées et de débats, nous nous fixons l'objectif de construire avec tous les personnels des propositions pour une école qui participe à la réduction des inégalités, à la réussite de toutes et tous.

Le ministère s'exonère d'un véritable bilan de l'EP comme cela était pourtant prévu lors de la refondation de 2014, ce bilan devait avoir lieu en 2019. Parallèlement il a repoussé la révision de la carte et résume l'EP aux dédoublements des classes de CP et de CE1.

Les récents rapports de la cour des comptes, Azéma-Mathiot, Lafon-Roux remettent en cause les principes qui existent actuellement, en préconisant une politique d'EP à 2 vitesses qui ne serait plus nationale, en envisageant de déshabiller les territoires d'EP au prétexte de répondre aux besoins des territoires ruraux. Les transformations envisagées notamment dans le rapport Azéma-Mathiot pourraient entraîner un renoncement à tout cadre national pour l'ensemble du système éducatif (gestions des moyens, des personnels, des carrières, de la mobilité...).

Au cours des États généraux lancés par la FSU, différents thèmes seront abordés : enjeux pédagogiques, nouvelle cartographie et labellisation, responsabilité du pilotage et territorialisation, partenariats (familles, cités éducatives...), conditions de travail et d'apprentissages, reconnaissance de la spécificité d'enseigner en EP, collectif de travail... les finalités des dédoublements de classes dans le 1^{er} degré pourront être interrogées : quelle réalité face à l'objectif affiché de « justice sociale », alors que s'y déploient l'encadrement des pratiques pédagogiques et un resserrement accéléré sur les « savoirs fondamentaux »... qui accentuent les inégalités scolaires.

Il ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés. Ce sera tout l'enjeu de la poursuite de la politique d'EP et de la révision de la cartographie nationale. Aux personnels engagés au quotidien d'intervenir pour construire l'école de demain.

Mise en concurrence Éducation prioritaire / Zones rurales

L'académie d'Orléans-Tours montre l'exemple en commençant à appliquer les préceptes du rapport Azéma-Mathiot avant l'heure. Les collèges sont désormais classés en 7 catégories qui dépendent de l'indice de positionnement social (IPS), de l'effectif de l'établissement, de sa proportion d'élèves en ULIS et UPE2A et du nouvel « indice d'éloignement ». Sans supprimer le label « Éducation prioritaire », un seuil unique de dotation, fixé à 30 élèves est octroyé à tous les collèges. Une allocation progressive de moyens s'ajoute éventuellement en complément. Le résultat fait office de démonstration : certains collèges de REP et REP+ se voient rétrogradés dans des catégories moins dotées, derrière de petits collèges ruraux éloignés. De plus il leur faut prendre sur des moyens d'enseignement pour ouvrir des classes de 26 élèves.

Pour la FSU, soit le contexte économique et social d'une zone rurale est défavorable donc les écoles et établissements doivent dépendre de la politique d'Éducation prioritaire comme c'est déjà le cas pour une centaine de réseaux, soit ce sont aux problèmes d'enclavement que l'on doit chercher des réponses.

La nomination le 26/07/2020 de Nathalie Elimas, députée du Val-d'Oise, comme secrétaire d'État chargée de l'EP, permet-elle de penser que le dossier de l'Éducation prioritaire sera traité sous de meilleurs auspices que ne le fait craindre le rapport Mathiot-Azéma ? Un avenir proche nous le dira.



Le SNES, pour agir ensemble

**Formation syndicale,
un droit qui ne s'use...
que si l'on ne s'en sert pas !**

Stages syndicaux du SNES-FSU de Grenoble

S'informer pour agir

Stage « AESH : connaître et défendre ses droits »

Mardi 13 octobre - Grenoble

Stages « Nouveau management public dans l'Éducation »

Mardi 3 novembre - Chambéry

Jeudi 19 novembre - Bourgoin

Jeudi 26 novembre - Grenoble

Colloque actifs/retraités « Réforme des retraites »

Jeudi 5 novembre - Grenoble

Stages à destination des stagiaires

Mardi 10 novembre - Grenoble

Mardi 17 novembre - Chambéry

Stage CPE

Mardi 1^{er} décembre - Grenoble

États généraux académiques de l'éducation prioritaire

Mardi 8 décembre - Grenoble

Sans oublier dans les départements :

- les stages « Conseil d'administration »,
- les stages « Dotation globale »,
- les stages « enseignement hybride »,
- les états généraux de l'éducation prioritaire 07/26,
- et tous les autres rendez-vous.



**Les 11 et 12 mars,
Congrès académique
du SNES-FSU
à Grenoble.**

**Conseil syndical préparatoire
le 5 février à Grenoble**

Chaque agent·e, qu'il/elle soit titulaire, contractuel·le, AED, AESH... a le droit à 12 jours d'absence pour congé syndical de droit (c'est-à-dire rémunérés) s'il/elle effectue la demande auprès de l'administration un mois avant.
Pour les modalités : <https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html>

Ce calendrier n'est pas exhaustif et reste informatif.

Pensez à consulter régulièrement le site du SNES Grenoble

<https://grenoble.snes.edu/-stages-de-formation-.html> et à suivre les méls d'information de votre section départementale et de la section académique du SNES-FSU.

Pensez à signaler votre participation le plus tôt possible en vous inscrivant sur

*<https://grenoble.snes.edu>, puis **Stages syndicaux 2020-2021 : s'informer pour agir***

En raison de la situation sanitaire, l'inscription est obligatoire.

Si nous espérons pouvoir assurer tous les stages en présentiel, des stages pourront cependant avoir lieu en visio.

